



# CAMPÉNÉAC

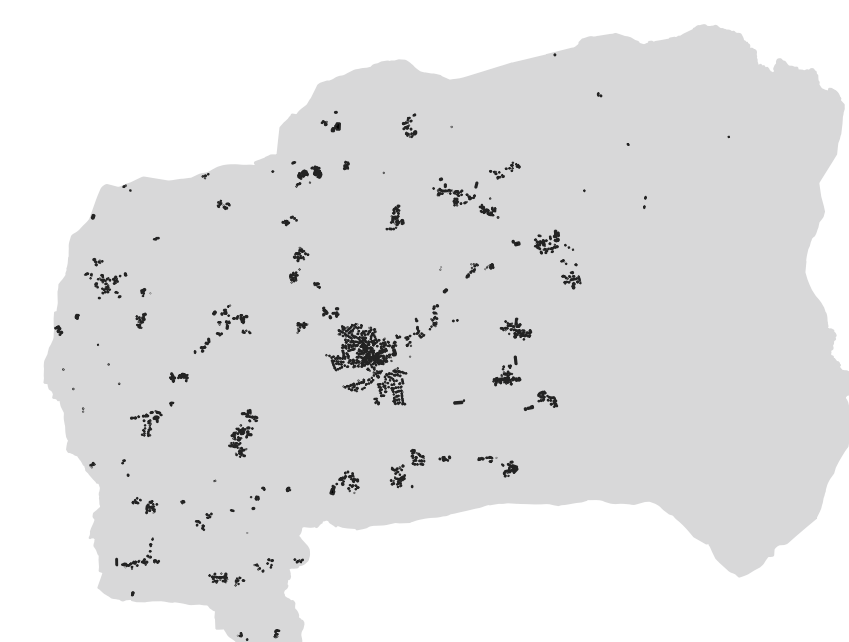
Département du Morbihan

## Plan Local d'Urbanisme

### N° 6.2.2 Plan des servitudes d'utilité publique

#### SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits  
Chapelle Saint-Jean et ruines qui l'entourent (inscrit)  
Château de Trécesson y compris la chapelle et le domaine (inscrit/classé)
- AC2 - Servitude de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits  
Ensemble formé sur la commune de Campénéac par les sites de la butte de Tiot et du château de Trécesson y compris l'allée de chênes qui l'accompagne (site classé)  
Abords de la butte de Tiot et du château de Trécesson (site inscrit)
- AR3 - Servitude autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs
- AR6 - Servitude aux abords des champs de tir (Camp de Coëtquidan)
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations (RN 24 sur sa totalité)
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques - Réseau souterrain HTA
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques - Réseau aérien HTA
- PM3 - Servitude relative au plan de prévention des risques technologiques  
(PPRT du dépôt de munitions de Montevilly Camp de Coëtquidan)
- T7 - Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement (totalité du territoire communal)



Echelle : 1/10 000

Date d'approbation du PLU : 21 novembre 2024

L'Atelier d'Ys  
36 rue du Tréfilé  
35220 La Motte  
02 99 66 67 81



100 0 100 200 300 400 500 m

